

B4

SÉCURITÉ INCENDIE

PARC DE STATIONNEMENT COUVERT : ENVELOPPE



PRINCIPES ET OBJECTIFS

IL EXISTE 2 NIVEAUX DE PRESCRIPTIONS

- **Le premier concerne l'enveloppe globale (planchers et murs) des parcs de stationnement.**

Cette enveloppe doit présenter un degré de résistance au feu plus ou moins important suivant la « famille » du bâtiment d'habitation contigu.

- **Le second niveau traite de la communication avec le reste du bâtiment.**

Elle doit s'effectuer par un sas présentant des caractéristiques particulières de superficie (surface minimale prescrite pour ne pas avoir de gêne due aux débattements des portes) et d'ouvertures (blocs-portes résistant au feu, équipés de ferme-porte et sens d'ouverture imposé).

DIAGNOSTICS

Un véhicule, et a fortiori un regroupement de véhicules, offre un potentiel calorifique élevé et un dégagement important de fumée en cas d'incendie.

L'incendie doit être contenu dans le volume du parc de stationnement et ne pas se propager aux autres parties du bâtiment. Cette capacité est réduite quand :

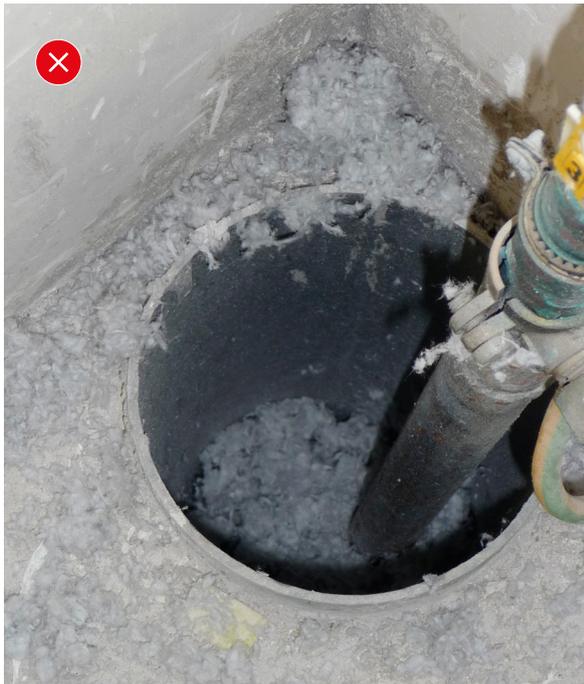
- le passage des canalisations et gaines crée des faiblesses dans les parois horizontales et verticales traversées (photos 1 et 2) ;
- le degré de résistance au feu de l'enveloppe du sas est détérioré par une mauvaise mise en œuvre

des portes (espace important sous ou autour du bloc-porte) et des produits de calfeutrement entre le châssis et la paroi (mauvaise liaison entre l'hubriserie et la paroi support) ;

- la surface du sas est insuffisante rendant difficile ou dangereuse la manœuvre simultanée des deux portes (disposition qui aboutit généralement au blocage des portes en position ouverte par les usagers) (photo 3).



1. Réserveur mettant en communication le parc de stationnement avec la gaine technique au RDC.



2. Une mauvaise exécution de la ventilation basse de la gaine gaz la met en communication avec le parc de stationnement.



3. Dimensions du sas insuffisantes, les portes restent bloquées en position ouverte.

LES BONNES PRATIQUES

Afin d'éviter qu'un incendie se déclarant dans un parc de stationnement couvert ne se propage aux autres parties du bâtiment, il faut :

- veiller au recoupement, au niveau de la traversée du plancher haut du parc de stationnement, par les réseaux divers empruntant les gaines techniques d'étage ;

- éviter de dégrader le degré coupe-feu des parois horizontales et verticales traversées par les canalisations et gaines non adaptées et non calfeutrées au niveau du passage ;
- soigner la mise en œuvre des blocs-portes et des produits de rebouchage éventuellement nécessaires.

QUAND ÊTRE VIGILANT ?

Du début de la conception à la fin de la réalisation, des étapes de vérification sont nécessaires pour atteindre la qualité réglementaire :



Étapes critiques



Étapes importantes

Attention : aux phases sans symbole, rester vigilant.

	CONCEPTION	DÉPÔT P.C.	CHANTIER	RÉCEPTION
ENVELOPPE PARC DE STATIONNEMENT				

Une attention particulière est à porter à la qualité du calfeutrement au niveau du passage des canalisations, gaines et pourtours des blocs-portes.

À CONSULTER

- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) : article R142-1.
- Arrêté modifié du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie : articles 82 à 86.